

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 27/03/2024
Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Vincent LEPEZEL, Jean-Marie ROBINET, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN

Représentés : Agnès BILLAS par Yannick BERNIER Nicolas PÉRIGNON par Christine LEPEZEL

Excusés :

Absents : Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

**Objet: REQUALIFICATION TERRAIN BASKET DE PLEIN AIR : CRÉATION
TERRAIN BASKET 3x3 - 2024_013**

Mme le Maire expose à l'assemblée les derniers échanges avec l'Agence Nationale du Sports et le Président de l'ASC Charny pour la création d'un terrain de basket 3x3 sur le terrain de plein air multiactivités sis Sous le Moulin. Ce projet est présenté dans le cadre de l'opération "Plan 5000 équipements de proximité" depuis 2022. Elle rappelle ensuite la délibération en date 16 juin 2022 et précise qu'il convient uniquement de modifier le plan de financement pour tenir compte de la réévaluation des devis.

Mme le Maire explique que la délibération prise lors de la séance du 08 février 2024 sera annulée en raison de la modification du plan de financement, notamment la suppression de la participation de la FFBB et la nécessité de la participation de la commune à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire et le montage financier présenté, à l'unanimité, 13 voix pour :

1) approuve les travaux de requalification du terrain de basket multiactivités extérieur de l'aire de loisirs Sous le Moulin et la création d'un double terrain de basket 3x3 d'une superficie de 570 m².

Précise que ce lieu restera un terrain partagé, qu'en aucun cas il ne sera clôturé, son accès doit être libre.

2) sollicite les subventions auprès des organismes suivants :

- Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 50,05 % d'un montant éligible de dépenses de 36 474,05 €, soit une subvention de 18 255,27 €
- DETR 2024 - Axe à hauteur de 29,95 % d'un montant éligible de dépenses de 36 474,05 €, soit une subvention de 10 923,97 €

2) approuve le plan de financement ci-dessous et précise que son accord à la réalisation de cette opération ne vaut que si le taux de subvention est de 80 %.

Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs sollicités	Aides sollicités	%
Réfection de l'aire sur une superficie de 570 m2	30 783,49 €	ANS (Agence Nationale du Sport) - 50%	18 255,27 €	50,05 %
Paniers spécifiques terrain 3x3	5 690,56 €	DETR 2024 - 29,95 %	10 923,97 €	29,95 %
		Autofinancement communal	7 294,81 €	20 %
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	36 474,05 €	TOTAL FINANCEMENT	36 474,05 €	100

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 12 avril 2024
Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.